Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501422-20251216-D20251216_41-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20h00
15	14

Date de la convocation
11 décembre 2025
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2025-41

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre 2025, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, Mme Nathalie RABALLAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX, Mme véronique LACONCHE.

Etait absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 20h00 : M. Stéphane PAUTONNIER,

Mme Géraldine ROSSIGNOL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2025-41 Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : VALIDATION DE LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE – Modification de marché N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2025-23 du 17 juin 2025 par laquelle le groupement **Tricot Architecture** a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Landéan.

Il présente au Conseil municipal une modification du marché de maîtrise d'œuvre, ayant pour objet de fixer le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux articles 4.1 et 5 du CCAP.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle polyvalente, Monsieur le Maire indique qu'il est également demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de réaliser une étude photovoltaïque, afin d'évaluer l'opportunité d'intégrer des panneaux photovoltaïques et d'en estimer les coûts prévisionnels. Le coût de cette étude est de de 3 500,00 € HT soit 4 200,00 € TTC et il est proposé de l'intégrer au contrat de mission de maîtrise d'œuvre.

Le marché initial prévoyait :

- TRANCHE FERME (DIA -ESQ/ AVP / autorisations administratives) : 7 500,00 € HT
- TRANCHE OPTIONNELLE N°1 (PRO / DCE / ACT / OPC / VISA / DET / AOR / SSI) : 34 020,00 € HT

Soit un montant total initial de 41 520,00 € HT.

À la suite de la validation de l'Avant-Projet Définitif (APD), l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux a été réajustée à 812 000,00 € HT, entraînant la révision de la tranche optionnelle n°1. Les ajustements financiers résultant de l'évolution de la rémunération de la tranche optionnelle n°1, ainsi que de l'intégration d'une étude photovoltaïque, conduisent en conséquence à une revalorisation des honoraires du maître d'œuvre d'un montant supplémentaire de **16 068,50 € HT**, soit **19 282,20 € TTC.**

Le marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté à :

- **Montant total HT : 57 588,50 € HT**
- **Montant total TTC : 69 106,20 € TTC**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501422-20251216-D20251216_41-DE

La répartition est la suivante :

- TRANCHE FERME (DIA -ESQ/ AVP / autorisations administratives) : 7 500,00 € HT
- TRANCHE OPTIONNELLE N°1 (PRO / DCE / ACT / OPC / VISA / DET / AOR / SSI) : **46 588,50 € HT**
- Étude photovoltaïque : **3 500,00 € HT**

Cette modification est conforme à l'article R.2194-3 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré par 14 voix, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le montant de l'Avant-Projet Définitif (APD), arrêté à 812 000,00 € HT pour l'enveloppe prévisionnelle des travaux.
- **APPROUVE** la réalisation d'une étude photovoltaïque pour un montant de 3 500,00 € HT.
- **APPROUVE** la modification de marché n°1 relative à la rémunération définitive du groupement Tricot Architecture, fixée à 57 588,50 € HT soit 69 106,20 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification de marché et tous les documents afférents.

Géraldine ROSSIGNOL
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 16 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN
35133